



## PAUSE MERIDIENNE - RESTAURATION SCOLAIRE

### Charte de la pause méridienne

#### 1. DROITS ET DEVOIRS DES ENFANTS

##### 1.1. Leurs droits :

Venir manger au restaurant scolaire, dans un endroit adapté, propre et aménagé,  
Disposer d'un temps de pose dans un esprit de convivialité,  
Bénéficier d'une alimentation saine, variée, équilibré et suffisante,  
Manger avec ses amis,  
Parler avec mes camarades sans crier,  
Aimer ou de ne pas aimer sachant qu'il faut goûter avant de se prononcer,  
Demander une quantité adaptée à ma faim,  
M'exprimer sur les menus proposés,  
Être respecté et écouté,  
Être acteur sur le temps du déjeuner afin d'être autonome (responsable de table, service, etc.)

##### 1.2. Leurs devoirs :

Être poli (bonjour, s'il vous plaît, merci),  
Respecter les autres enfants, les surveillants et personnel de cantine, le règlement intérieur du restaurant scolaire,  
Ne pas chahuter que ce soit dans la file d'attente, au self ou en salle,  
Me tenir correctement et calmement à table,  
Ne pas donner des coups de pieds sous la table,  
Ne pas dégrader le matériel ou les locaux  
Me laver les mains avec du savon en entrant dans le restaurant scolaire,  
Partager équitablement le temps de parole,  
Ne pas crier,  
Entrer sans courir dans le restaurant,  
Goûter les aliments,  
Ne pas me déplacer pendant le repas sauf autorisation de l'agent de restauration,  
Ne pas jeter, gaspiller et jouer avec la nourriture, trier les déchets,  
Ne pas jouer dans les WC,  
Ne pas emporter de jeux à table,  
Ranger la table et sortir en silence sans courir.

-----  
*coupon ci-dérrière à retourner signé*

#### 2. DROITS ET DEVOIRS DES SURVEILLANTS ET PERSONNEL DE CANTINE

##### 2.1. Leurs droits :

Etre respecté des enfants, de leurs familles et des collègues.  
Pouvoir travailler dans de bonnes conditions.

##### 2.2. Leurs devoirs :

Assurer le service de restauration auprès des enfants dans le respect des règles d'hygiène,  
Assurer l'accueil, le service, la surveillance et l'éducation au goût,  
Assurer la sécurité physique, affective et morale des enfants,  
S'informer des P.A.I s'il en existe et les appliquer.  
Respecter les enfants et les collègues,  
Tenir informé le coordinateur de la pause méridienne de tout problème qui peut survenir pendant le temps de restauration,  
Dialoguer avec les enfants et les écouter,  
Au moment du passage de relais entre commune et école (13H35-13H45), informer l'enseignant de tout fait concernant leur élève,  
Informé les parents de tout fait important concernant leur enfant.

#### 3. DROITS ET DEVOIRS DES FAMILLES

##### 3.1. Leurs droits :

Rencontrer l'Adjoint en charge des Affaires Scolaires,  
S'informer sur le fonctionnement du restaurant scolaire, auprès du responsable de service,  
S'informer du comportement de son (ses) enfant(s),  
Être représentés à la Commission restauration scolaire.

##### 3.2. Leurs devoirs :

Inscrire impérativement leur(s) enfant(s) au restaurant,  
Avertir le restaurant de l'absence de l'enfant par tout moyen,  
Informé sur les traitements en cours (P.A.I) ou allergie(s) des enfants,  
Informé l'enfant du règlement intérieur,  
Respecter les règles de fonctionnement du restaurant scolaire.

*A découper et à joindre au dossier d'inscription*

-----  
**Charte de la pause méridienne lue et approuvée le.....**

**Signature(s) des parents et des enfants (mon prénom et ma signature)**

Les parents	.....	.....	.....
-------------	-------	-------	-------

Rappel des mesures et sanctions en cas de manquement

Types de problème	Mesures et sanctions
<p><b>mesure d'avertissement 1er niveau</b></p> <p>comportement bruyant dans le restaurant scolaire refus d'obéissance remarques déplacées ou agressives envers un camarade ou un surveillant</p>	<p>rappel au règlement intérieur et aux règles de vivre ensemble</p> <p><b>1er avertissement oral</b></p>
<p><b>mesure d'avertissement 2ème niveau</b></p> <p>récidive d'un comportement inadapté comportement bruyant dans le restaurant scolaire refus d'obéissance remarques déplacées ou agressives envers un camarade ou un surveillant agressivité physique ou verbale envers un camarade</p>	<p>rappel au règlement intérieur et aux règles de vivre ensemble</p> <p><b>carton jaune à ramener signé au coordinateur de la pause méridienne avec travail d'intérêt général :</b> aide au service des élèves de maternelle, aide d'un surveillant sur les ateliers (rangement de jeux), ramassage des papiers dans la cour, aide au nettoyage des tables/chaises du restaurant en fin de service, ... (si récidive, l'émission d'un carton rouge suivra celle du carton jaune)</p>
<p><b>refus des règles de vie en communauté</b></p> <p>persistance d'un comportement inadapté comportement bruyant dans le restaurant scolaire refus systématique d'obéissance remarques déplacées ou agressives envers un camarade ou un surveillant agressivité caractérisée physique ou verbale</p>	<p><b>carton rouge à ramener signé au coordinateur de la pause méridienne</b></p> <p>Le carton rouge déclenche une convocation en mairie de Savonnières avec le représentant de la commune, rencontre que les parents s'engagent à honorer.</p>
<p><b>Sanctions disciplinaires</b></p> <p>non-respect des personnes et des biens</p> <p>comportement agressif, provoquant et insultant envers un camarade ou un surveillant dégradations mineures des biens et matériels mis à disposition</p> <p>refus de rencontrer le représentant de la commune à la suite de l'émission d'un carton rouge</p>	<p><b>exclusion temporaire</b> de la pause méridienne pour une durée d'une semaine soit 4 jours scolaires</p>
<p><b>Sanctions disciplinaires</b></p> <p>menaces vis-à-vis des camarades et surveillants ou dégradation volontaire des biens</p> <p>agression physique et verbale envers un camarade ou un surveillant dégradation importante du matériel mis à disposition</p>	<p><b>exclusion définitive</b> poursuite</p>